

EEM

5.3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin de soumettre à votre approbation plusieurs projets de résolutions.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les projets de résolutions soumis par le Conseil d'administration de la Société à l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **à l'exception** de ceux relatifs à l'examen et à l'approbation des comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (1^{er} et 2^{ème} projets de résolutions), à l'affectation du résultat (3^{ème} projet de résolution), à l'approbation des conventions réglementées visées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (4^{ème} projet de résolution) et à la rémunération des mandataires sociaux (7^{ème} à 10^{ème} projets de résolutions) qui sont l'objet du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le rapport financier annuel de la Société pour 2022.

Le présent rapport est ainsi destiné à vous présenter les points les plus importants des **5^{ème} à 6^{ème} et des 11^{ème} à 12^{ème} projets de résolutions**, conformément à la réglementation en vigueur et vous préciser quels sont les projets de résolutions dont l'approbation est soutenue par le Conseil d'administration. Il ne prétend pas, par conséquent, à l'exhaustivité ; aussi, nous vous invitons ainsi à procéder également lecture attentive du texte de ces projets de résolutions avant d'exercer votre droit de vote.

Dans les **5^{ème} et 6^{ème} projets de résolutions**, le Conseil d'administration vous propose de **nommer** :

- le cabinet BM&A, 11, rue de Laborde 75008 Paris, en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet Exponens dont le mandat vient à expiration (5^{ème} projet de résolution) ;
- le cabinet PKF Arsilon 47, rue de Liège, 75008 Paris, en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet Deloitte dont le mandat vient à expiration (6^{ème} projet de résolution).

Les mandats du cabinet BM&A et du cabinet PKF Arsilon auront une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2029 sur les comptes du dernier exercice clos.

Le Conseil d'administration vous **demande également d'approuver** dans ces deux projets de résolutions, le non-renouvellement des deux commissaires aux comptes suppléants. Leur remplacement n'est en effet plus requis par la loi et la réglementation dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle.

EEM

Le **11^{ème} projet de résolution** vous propose de ratifier le transfert du siège social de la Société, tel que décidé le 11 avril 2023 par le Conseil d'administration, du 38 rue Croix des Petits Champs, 75001 Paris à l'adresse suivante :

« Spaces Les Halles 40 rue du Louvre, 75001 Paris »

Le Conseil d'Administration **vous demande d'adopter** ce projet de résolution.

Dans le **12^{ème} projet de résolution**, il vous est demandé de conférer tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire aux fins d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

Le Conseil d'Administration **vous demande d'adopter** ce projet de résolution.